

## Comment inscrire mon enfant ?

### Dossier administratif

Il doit **obligatoirement** être validé **avant toute demande de réservation**.

Il est **valable à partir de 3 ans\*** et **jusqu'à 17 ans**, pour toutes les structures **enfance et jeunesse** de Mond'Arverne Communauté (ALSH, Pôle « Adolescents »).

**Pour une première inscription**, le dossier administratif est disponible sur le site internet [www.mond-arverne.fr](http://www.mond-arverne.fr) > Vivre et grandir > Le guichet unique

Le dossier administratif est **reconductible chaque année** et peut être **mis à jour lors de chaque changement de situation**, directement depuis le Portail famille.

Le dossier administratif complet permet l'accueil :

- **Le mercredi en période scolaire**, selon la formule souhaitée (matinée avec repas, après-midi ou journée complète avec repas), **à partir de 3 ans ou dès la petite section de maternelle**
- **La journée complète** (avec repas) **lors des vacances scolaires et des séjours, à partir de 3 ans.**

\* À partir de 2 ans lorsque l'enfant est scolarisé. L'accueil est uniquement possible le mercredi en période scolaire.

### Réservation / Annulation

**Pendant les périodes de réservation**, les demandes doivent être effectuées **directement depuis le Portail famille**.

**Une fois la période de réservation terminée**, les demandes doivent être adressées **directement à la structure concernée**.

Le calendrier des périodes de réservation est accessible sur le Portail famille ou sur le site internet [www.mond-arverne.fr](http://www.mond-arverne.fr) > Vivre et grandir > Accueils de loisirs 3-11 ans

**Remarque :** la demande d'annulation **doit être effectuée selon les modalités définies dans le règlement intérieur de la structure** d'accueil de l'enfant, accessible sur le Portail famille ou sur le site internet [www.mond-arverne.fr](http://www.mond-arverne.fr) > Vivre et grandir > Accueils de loisirs 3-11 ans > ALSH concerné

### Facturation

La facturation est effectuée **à l'issue de chaque période d'accueil de l'enfant** (cycle de mercredis ou vacances scolaires), autour du 15 du mois, **selon le quotient familial**. La grille tarifaire est accessible sur le Portail famille ou sur le site internet [www.mond-arverne.fr](http://www.mond-arverne.fr) > Vivre et grandir > Accueils de loisirs 3-11 ans > ALSH concerné

Les **modes de paiement acceptés** sont :

- **La carte bancaire** sur le Portail famille
- **Les espèces, les chèques-vacances ou le chèque bancaire** (à l'ordre du Trésor Public) **uniquement lors des permanences** du Guichet unique
- **E-CESU** depuis votre espace CESU personnel
- **Le prélèvement automatique** en envoyant par mail le dossier complet (mandat, contrat et RIB) au Guichet unique : [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr)